REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENVH
SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT

PPC Madagascar

Projet présidentiel Ankohonana Miarina Nouvelle Ville Rurale NVR

1. PROJET PRESIDENTIEL ANKOHONANA MIARINA

Le projet « Ankohonana Miarina » est une initiative Présidentielle. Il s'agit de créer de Nouvelles Ville Rurales autonomes en vue de l'insertion sociale des ménages vulnérables urbains et ruraux en fournissant des logements, des parcelles agricoles et des compétences nécessaires. Ces nouvelles villes disposeront de toutes les infrastructures et services de base appropriés, répondant aux besoins des exploitants agricoles bénéficiaires. L'appropriation de ces dernières, qui est au cœur de ce projet se fera à travers leur intégration étroite dans le processus, permettant de ce fait d'assurer la réussite et la durabilité des acquis du projet.

Le présent programme émerge comme une réponse stratégique pour réduire la vulnérabilité, transformer la vie des populations défavorisées et éradiquer la pauvreté urbaine tout en assurant une extension planifiée et organisée des villes ainsi que la réduction du phénomène de bidonvilisation qui menace les villes de Madagascar.
La clé du succès de ce programme réside dans une technique agricole zimbabwéenne «Pfumvudza» qui a eu un triomphe en Afrique dans l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire au niveau des ménages agricoles et qui sera pratiquée dans une démarche intégrée de construction de Nouvelle Ville Rurale adapté au contexte national.

2. OBJECTIFS ET IMPACTS ATTENDUS

Objectif général:
Résorber la pauvreté d'environ 100 000 ménages vulnérables d'ici cinq ans en assurant leur insertion sociale dans des nouvelles villes rurales autonomes, promouvant leur autosuffisance alimentaire et leur autonomie financière.

Objectifs spécifiques:
- Fournir des logements adéquats à 12 000 familles démunies en deux ans
- Allouer des parcelles allant de 1200 m² 'à 2000m2 par ménage et dispenser d'un pack de formation agricole et financière pour promouvoir l'agriculture durable et pour assurer une gestion efficace des ressources
- Mettre en place des coopératives agricoles pour organiser les filières agricoles jusqu'à leur écoulement sur les marchés.
- Construire des infrastructures de base telles que des routes, des écoles, des centres de santé, et de poste avancé pour soutenir la nouvelle ville rurale.

Impacts et Effets induits et escomptés :
Cette approche proactive, centrée sur les bénéficiaires, vise à créer des communautés et ménages résilients, autonomes et prospères, avec un impact significatif sur la résorption de la pauvreté en milieu urbain à Madagascar.
- Ménages autonomes avec logements, parcelles agricoles et fermes.
- Coopératives agricoles fonctionnelles et autonomes.
- Approvisionnement des villes à proximités assurés et dynamisme économique d'échange intérieur et extérieur créé

PILIER 1 développement du capital humain

3. CONCEPT

Le concept repose sur la création **de nouvelles villes rurales autonomes**, incluant **des logements abordables, des parcelles agricoles, des fermes (avicoles, porcines ou bovines) et toutes les infrastructures nécessaires à leur fonctionnement**.
Cela implique la promotion d'autres AGR, la formation, encadrement et installation des ménages défavorisés, convertis en exploitants agricoles afin de réduire leur vulnérabilité, assurer leur autosuffisance alimentaire et leur autonomie financière et éradiquer ainsi la pauvreté urbaine.

La méthode « Pfumvudza » inspiré du modèle zimbabwéen, et auquel des techniciens Malagasy ont été déjà formés, sera adoptée pour que les ménages vulnérables formés apprennent à être autosuffisants, à optimiser l'exploitation de leurs terres ou de leur AGR et à la fois préserver l'environnement. Le concept s'inspire aussi de l'approche du Projet Titre Vert qui est déjà appliquée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

- Un « ankohonana miarina » correspond à une Exploitation agricole moderne, autonome et rentable
- La taille de l'exploitation agricole sera de 1.000 m²
- La famille bénéficiaire devrait assurer sa sécurité alimentaire et à la fois adhérer à une coopérative agricole qu'elle contribue à créer avec ses voisins
- Le titre n'est pas cessible et sa délivrance définitive ne sera effective qu'au bout de cinq ans de valorisation du terrain et après une évaluation positive.

4. RESULTATS ATTENDUS

Phase 1: 2024

- 60 Ha — Superficies totales des terrains exploités
- 500 — Ménages bénéficiaires ciblés
- 500 maisons — Nombre Maisons attribuées
- 120 Tonnes — Cultures vivrières
- 500 — Nombre d'attestation distribués
- 19 Tonnes — Produit d'élevage

VILLES RURALES EQUIPEES, DISPOSANT DES INFRASTRUCTURES NECESSAIRES

Région	District	Dénomination site	Ménages bénéficiaires	Superficie
Itasy	Arivonimamo	Fieferamanga	83	20 ha
Itasy	Arivonimamo	Miarina	417	60 ha

5. IMPACTS et EFFETS INDUITS

Cette approche proactive, centrée sur les bénéficiaires, vise à créer des communautés et ménages résilients, autonomes et prospères, avec un impact significatif sur la résorption de la pauvreté en milieu urbain à Madagascar.

- Ménages autonomes avec logements, parcelles agricoles et fermes.
- Coopératives agricoles fonctionnelles et autonomes.
- Approvisionnement des villes à proximités assurés et dynamisme économique d'échange intérieur et extérieur créé

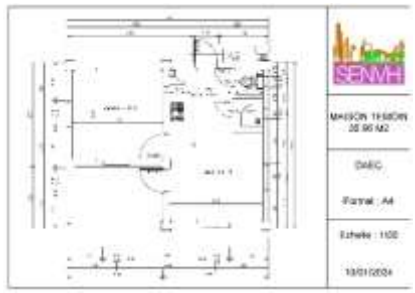

6. COMPOSANTES DU PROJET

1 Aménagement et Viabilisation des sites d'installation

Cette composante vise la mise en place d'un cadre de vie nouvelle au niveau du site identifié pour l'installation du projet et adapté selon le contexte local en respectant les cultures, les conditions d'installation des exploitations agricoles par les ménages bénéficiaires ainsi que la mise en place des infrastructures nécessaires pour la viabilisation du site.
Elle comprend les volets suivants :

- **Identification, préparation et aménagement du site** : il s'agit d'identifier le site permettant de mettre en place le projet et qui est soumis à la validation du **comité national et des autorités locales** (notamment le chef de fokontany, le maire, les chefs traditionnels, les chefs de district, le Gouverneur, ainsi que les responsables de la topographie et du domaine). Le terrain objet du « ankohonana miarina » sera aménagé à travers **le défrichage et la préparation des sols** nécessaires pour la technique « pfumvudza » en vue de la mise en culture.
- **Viabilisation** à travers la construction des **maisons d'habitation, des forages, des voies d'accès, hangar de marché et des infrastructures de base** (écoles, stationnement, centre de santé, poste avancé, maison communautaire multifonctionnelle, espace sportive et culturelle)
- **Sécurisation foncière:** la procédure s'inspire de celle « des opérations Titre Vert » dont les éléments relatifs aux levée topographiques, à la création des réserves foncières, l'attribution des lots, la délivrance de **titre vert provisoire certifiant les droits de jouissance de terrain** qui évoluera en titre définitif après 5 ans de mise en valeur concluante.

Une parcelle de culture a une superficie de 39mX16m ou 624 m² pour assurer la technique culturale « Pfumvudza »

2 Reconstitution des moyens de subsistance durables

Cette composante concerne l'appui à l'installation des ménages bénéficiaires à travers la facilitation de leur accès aux moyens de production: terre, eau, intrants agricoles et d'élevage.
Elle comprend les volets :

- **Encadrement technique et formations :** Le renforcement des compétences des bénéficiaires est crucial pour le succès de leurs exploitations. Des formations sur la technique agricole **« Pfumvudza »** seront dispensés à tous les bénéficiaires du projet. A ceci se rajouteront une **formation en matière d'élevage, aviculture, apiculture et d'autres AGR** suivant le potentiel de la région. D'autres formations seront aussi dans le programme comme la **gestion financière de ménage exploitant agricole et la gestion de déchets ménagers**
- **Exploitation agricole** : ce volet concerne l'appui au développement des exploitations agricoles sur le terrain alloué suivant les filières priorisées et adaptées pour chaque région. Ils seront appuyés dans l'installation des cultures à travers la **dotation des intrants agricoles à la première année d'exploitation** (semences et engrais) en tenant compte du calendrier cultural.
- **Promotion de l'élevage :** Afin de favoriser la synergie entre les activités agricoles et d'élevage, des fermes seront installées au sein de certaines exploitations. Différentes spéculations telles que l'aviculture, l'élevage de porcs et les petits ruminants seront privilégiées en fonction des besoins spécifiques.
- **Environnement :** La protection environnementale au niveau des sites Ankohonana Miarina est nécessaire pour assurer leur DEVELOPPEMENT DURABLE. Elle sera promue à travers la sensibilisation **aux techniques agroécologiques**, aux activités de **reboisement, d'installation des haies vives** comme dispositif de protection des cultures et de lutte anti –érosive ainsi que par la promotion et le développement de la **gestion circulaire des déchets ménagers** (**recyclage, biogaz, compostage** y seront pratiqués en collaboration avec le Secteur Privé)

3 Développement de la Chaîne de Valeur Agricole

Cette composante se concentre sur la gestion des exploitations après récolte, en mettant l'accent sur l'appui à la structuration des producteurs et à la recherche de débouchés commerciaux. Des partenaires potentiels, qu'ils soient issus du secteur privé ou d'organisations internationales, ont été ou seront identifiés pour développer des partenariats à travers des contrats d'agrégation.

Cette composante englobe les aspects suivants :

- **Création de coopérative agricole :** les bénéficiaires seront structurés en coopérative agricole
- **Gestion post-récolte :** Il s'agit d'encadrer les bénéficiaires dans les systèmes de stockage et/ou de transformation de la production en vue de répondre aux besoins des marchés.
- **Accès aux marchés et commercialisation :** Des contrats d'agrégation agricole seront établis avec des partenaires potentiels, principalement avec le secteur privé. L'objectif principal est d'assurer l'écoulement des productions et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ménages bénéficiaires

4 Coordination et gestion du projet

La coordination interministérielle garantit une approche holistique et synergique, maximisant ainsi l'efficacité et l'impact positif du programme sur les communautés défavorisées.

L'équipe de coordination, placée sous la direction de la Présidence de la République à travers le Secrétariat d'Etat en charge des Nouvelles Villes, de l'Habitat et de l'Insertion Sociale auprès de la Présidence et appuyée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et le PPC, assurera la gestion des comités de pilotage, tandis que les comités techniques seront constitués des divers ministères. Une plateforme interministérielle sera mise en place pour le suivi de la mise en œuvre des responsabilités spécifiques attribuées à chaque Ministère

Comité de pilotage : L'équipe de coordination, sous la direction de la Présidence de la République, assurera une gestion fluide du programme,

Ses attributions sont de :

Superviser l'ensemble du projet, coordonner les activités entre les ministères.
Assurer la contribution de tous les ministères pour accomplir le projet.
Évaluer les rapports périodiques et prendre des décisions stratégiques.

Comité technique interministériel :

- Établir un comité impliquant les représentants de chaque ministère concerné.
- Organiser des réunions régulières pour **discuter** des progrès, des obstacles et des ajustements nécessaires.

Communication Régulière: Mettre en place un système de communication efficace entre les Ministères.

(proposition : mettre en place un bureau de communication interministérielle pour contribuer au succès de ce Projet et assurer la collaboration régulière et l'échange de renseignements pertinents avec tous les ministères concernés).

Utiliser des outils numériques pour partager des informations et des mises à jour en temps réel.

Suivi et Évaluation collaboratifs: Mettre en place un système de suivi régulier pour évaluer l'impact du programme sur la vie des bénéficiaires ou exploitants agricoles et apporter des ajustements si nécessaire et s'assurer que les Ministères partagent les données pertinentes pour évaluer l'efficacité du projet.

7. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ET MÉTHODOLOGIE À ADOPTER

Le processus sera itératif, intégrant activement les bénéficiaires à chaque étape, de la conception à la mise en œuvre. Des consultations régulières, des formations participatives et des mécanismes de rétroaction favoriseront une mise en œuvre réussie.

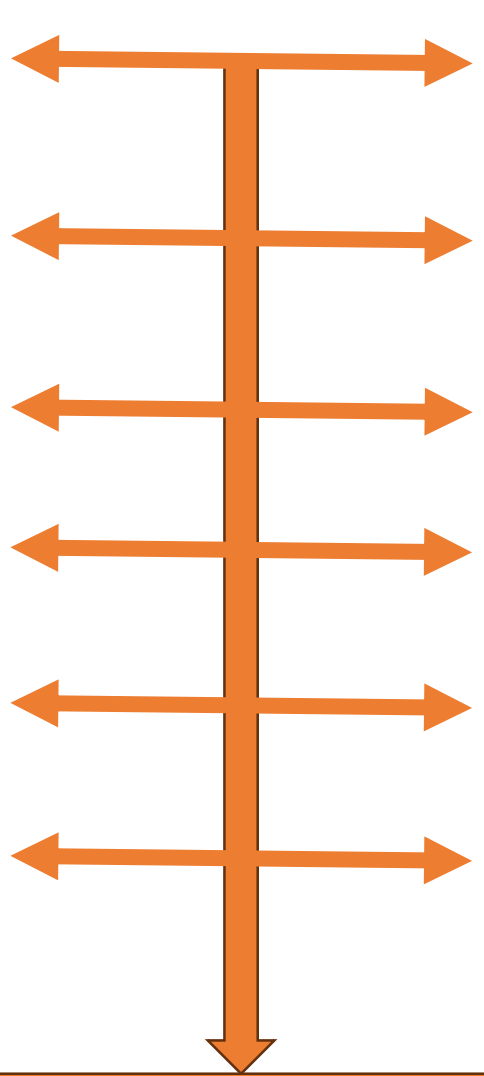

Mise en place de la Plateforme de coordination et de mise en œuvre : comité de pilotage et comité technique

Identification/sélection des Bénéficiaires et leur intégration dans le processus du programme

Formation Agricole (agriculture PFUMVUDZA, élevage) et Formation en Gestion Financière et autres

Attribution et installation des bénéficiaires dans chaque lotissement: logement et parcelle de culture ou d'élevage

Création de coopérative agricole et organisation de son fonctionnement

Organisation de l'écoulement des produits et ou transformation des matières premières en produits finis

Mise en valeur des partenariats

Identification des sites potentiels et étude de faisabilité par site
Etablissement des masters plans et des plans par composant

Aménagement et viabilisation des sites

Implantation des maisons pour les familles sélectionnées.

Valorisation des Parcelles Agricoles et des mesures de protection environnementale des sites

Construction des Infrastructures de Base : écoles, centres de santé, routes, maison de coopérative, électrification, forage , stationnement, marchés etc

Ecoulement des produits au niveau des marchés
Ou
Transformation dans les usines

Résorption de la pauvreté des ménages défavorisée

8. BENEFICIAIRES CIBLES

Les bénéficiaires du programme « ankohonana miarina » sont des ménages vulnérables qui ont la volonté, l'aptitude et la capacité de valoriser les terrains alloués et de créer de la valeur ajoutée à travers une exploitation agricole autosuffisante. Afin d'assurer la transparence dans la sélection des bénéficiaires, un comité de sélection interministériel en concertation avec les autorités régionales sera mis en place.

Sur la base de l'évaluation des dossiers et des entretiens menés, la liste finale sera signée par chaque membre du comité. Les ménages choisis pour le programme bénéficieront de renforcement des capacités, grâce à des formations sur la technique agricole « pfumvudza » portant sur la gestion de l'exploitation agricole, les bonnes pratiques agricoles et l'agro-écologie.
Avant l'installation des bénéficiaires, la signature d'un cahier des charges définissant les engagements de chaque partie est requise, avant la distribution des attestations de jouissances des terrains.

Pour faciliter l'encadrement et le suivi sur site, des producteurs vulgarisateurs seront sélectionnés spécialement pour bénéficier du projet afin d'assurer l'accompagnement de proximité. Ils seront en contact en permanence avec les techniciens formateurs. Ces producteurs vulgarisateurs seront soumis à des cahiers de charges spécifiques

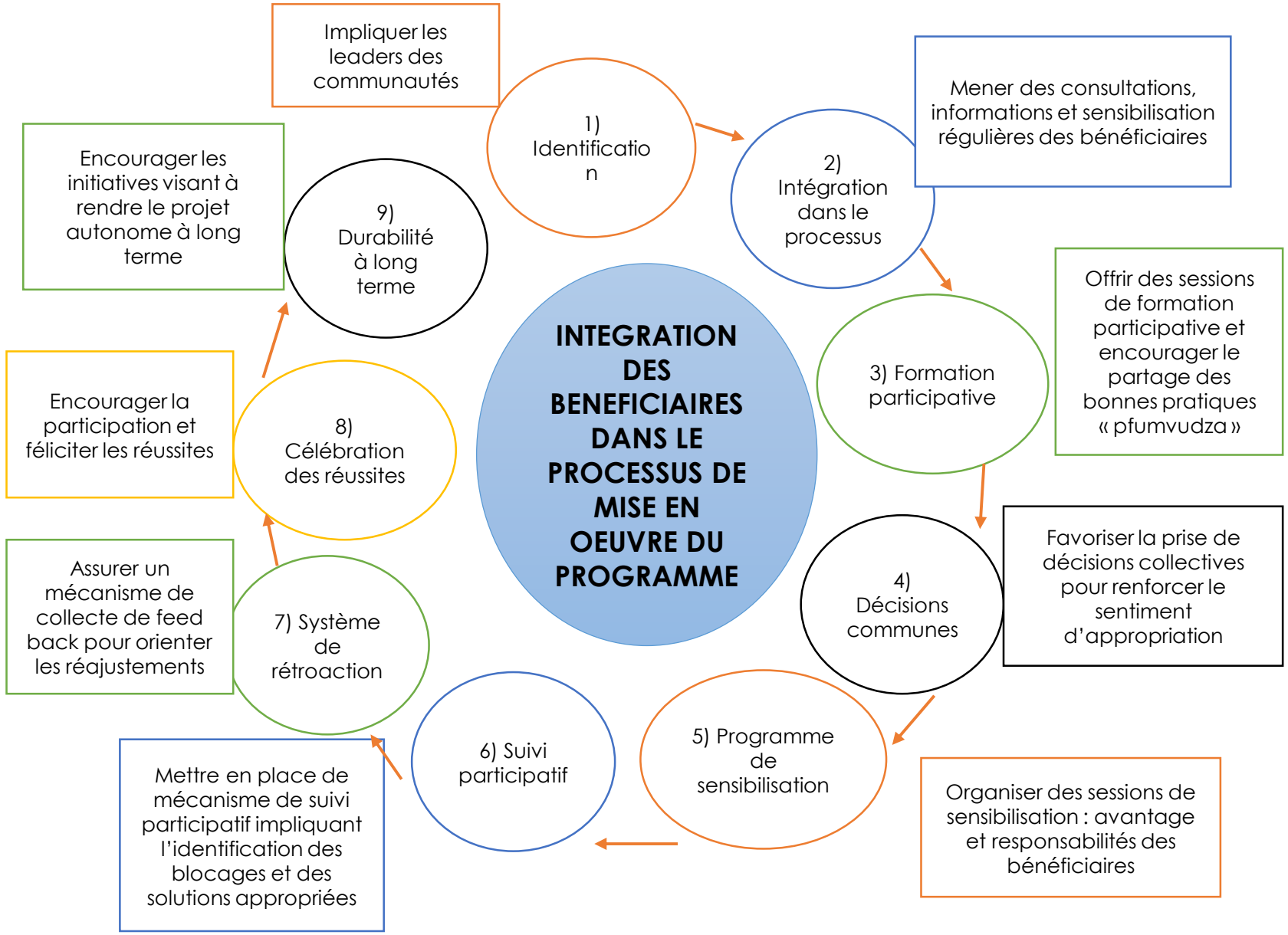

8.2. BENEFICIAIRES CIBLES

CRITERES DE SELECTION ET CRITERES DE NOTATION DES BENEFICIAIRES

I. Critères de sélection :

- (1) Situation de vulnérabilité: sans logement, sans revenus fixe, faible pouvoir d'achat, etc.;
- (2) Motivation de sortir de leurs situations de vulnérabilité;
- (3) Jeune ménage / mère chef de famille / membre de la famille présentant un handicap;
- (4) Motivation à gérer une exploitation agricole;
- (5) De préférence, originaire de la région concernée.

II. Critères de notation

Critères	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Notation (note/50)	15	15	10	5	5

9. PARTAGE DE RESPONSABILITÉS AUX ENTITES MINISTERIELS CONCERNÉS .

Un partage clair des responsabilités garantit une exécution efficace du projet et favorise la collaboration harmonieuse entre les différents acteurs gouvernementaux et partenaires impliqués. Ceci permet d'éviter les chevauchements.
PS : Cette partage de responsabilité est partagé à titre indicatif et sera mise à jour après la clarification du rattachement institutionnel du projet « ankohonana miarina »

Secrétariat d'Etat auprès de la Présidence en charge des Nouvelles Villes et de l'Habitat (SENVH)

- Assurer la prospection : identification et choix du site
- Elaborer le master plan et des autres plans tels le plan de logements, etc
- Effectuer et suivre l'aménagement et viabilisation des sites (routes internes, espace publique multi-usage, espace verte etc)
- Assurer le respect des normes de construction et suivre l'implantation des logements et des bâtiments

Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT)

- Assurer la libération d'emprise : l'apurement foncier et l'indemnisation des PaPs si nécessaire
- Assurer la sécurisation foncière des sites allant jusqu'au suivi des distribution des titres au nouveaux exploitants

Ministère de la Jeunesse et du sport (MJS) Ministère de la Culture et de la Communication (MCC)

- Aménager les espaces sportives, culturelles et religieuses
- Appuyer dans le processus d'intégration des bénéficiaires au programme
- Assurer les communications relatives au programme

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAE)

- Allouer les parcelles agricoles, fournir une formation agricole et un soutien technique pour des pratiques agricoles durables : PFUMVUDZA.
- Assurer la dotation des matières premières, en intrants agricoles et d'élevage et des moyens de production

Ministère de l'Energie et de l'Hydrocarbure (MEH)

- Mettre en place des équipements solaires et assurer l'électrification des sites, y compris dans les maisons de stockages, et les industries

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

- Matérialiser les lotissements par haie vive + 2 paulownia par parcelle
- Mettre en place un système de gestion de déchets
- Promouvoir le charbon écologique

Ministère des Travaux Publics (MTP)

- Assurer la construction routière menant aux sites

Ministère de la Population et de la Solidarité (MPS)

- Sélectionner les ménages bénéficiaires du programme
- Assurer un soutien et protection sociale des bénéficiaires
- Assurer l'intégration des bénéficiaires dans tout le processus
- Avec MINAE, constituer les coopératives agricoles et les appuyer

Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH)

- Mettre en place des approvisionnements en eaux potables et assurer l'eaux d'irrigation des champs de cultures

Ministère de l'Enseignement Technique et des Formations Professionnelles (METFP)

- Avec le MINAE et MPS, assurer la mise en œuvre de la formation des bénéficiaires

Ministère de l''Economie et des Finances

- Participer à la planification budgétaire et soutenir financièrement le projet. Expliquer les avantages économiques à long terme pour encourager le soutien financier.
- Mise en place de procédures simplifiés et rapides de passation de marchés

Ministère de l'Éducation Nationale (MEN)

- Superviser la construction d'écoles et intégrer des programmes éducatifs dans le village. Mettre en place de cursus innovant en intégrant les programmes éducatifs sur l'agriculture et la gestion financière afin d'assurer l'appropriation et la durabilité du projet, la spécialisation de la zone.

Ministère de la Santé Publique (MINSANP)

- Superviser la construction de centres de santé, intégrer des programmes de sensibilisation et assurer l'accès aux soins de santé

Ministère Délégué en charge de la Gendarmerie (MDG)

- Mettre en place un poste avancé et assurer l'établissement de la paix et de la sécurité dans les sites

Ministère du Transport et de la Météorologie (MTM)

- Assurer le stationnement et la mise en place de transport collectif menant aux sites

10. BUDGET INDICATIF (2024)

Ce budget prévisionnel vise à assurer une gestion financière efficace du projet, en couvrant les différentes phases, de la construction initiale aux ajustements nécessaires pendant et après la mise en œuvre.

Le budget est estimatif et sujet à des ajustements en fonction des fluctuations des coûts. Il s'élève à **XXX millions d'ariary**, couvrant les logements, les infrastructures, les parcelles agricoles, les fermes avicoles ou bovines, les formations, et les mécanismes de suivi participatif.

Les fonds pour les ajustements visent à couvrir d'éventuels besoins imprévus ou des modifications de chaque composante du budget prévisionnel de ce programme de résorption de la pauvreté en milieu urbain à Madagascar.

1. Libération de l'emprise et sécurisation foncière des sites du programme

Définit par un comité interministériel suivant l'établissement de cahier de charge pour l'indemnisation des bénéficiaires

➢**Total: XXX millions d'ariary**

2. Construction de Logements et Infrastructures :

Logements préfabriquées (achats, transports et installation): XXX millions d'ariary

Infrastructures de base (routes, électricité, eau potable): XXX millions d'ariary

Écoles: XXX millions d'ariary

Centres de santé: XXX millions d'ariary

➢**Total: XXX millions d'ariary**

3. Attribution et aménagement de Parcelles Agricoles :

Aménagement des parcelles agricoles avec infrastructure de ferme : 2 175 400 000 ariary

Outils, intrants agricoles et matières premières de base pour les bénéficiaires: 2 029 954 500 ariary

Total: 4 205 354 500 ariary

6. Coûts Indirects

Coût d'ajustement (10% du Budget Total)

Coûts de passation de marchés (majoration de 28% du budget total avec le coût d'ajustement)

➢**Total: XXX millions d'ariary**

5. Suivi, Évaluation et Ajustements

Outils de suivi et d'évaluation: XXX millions d'ariary

Coûts administratifs pour les rapports périodiques: XXX millions d'ariary

Fonds pour d'éventuels ajustements: XXX millions d'ariary

➢**Total: XXX millions d'ariary**

4. Formation Continue et Développement Agricole

Honoraires des formateurs

Matériel de formation (supports pédagogiques, vidéos)

➢**Total: 462 millions d'ariary**

Budget Total du Projet: XXX millions d'ariary

11. LA TECHNIQUE PFUMVUDZA

Une série de formation sur l'exploitation agricole sera organisée pour les ménages vulnérables en adoptant le concept pfumvudza inspiré du modèle zimbabwéen.

La méthode Pfumvudza est une méthode d'agriculture durable qui permet de cultiver plus avec moins, préservant ainsi la santé du sol tout en augmentant la productivité agricole. Lorsque les principes clé Pfumvudza sont appliqués et mis en œuvre sans réserve, les rendements sont en moyenne 5 à 10 fois supérieurs à ceux des méthodes agricoles conventionnelles. Ainsi, les agriculteurs avec moins de demi-hectare peuvent être rentables et cultiver suffisamment de nourriture pour eux-mêmes et leur famille. Ils auront également un excédent de semences à planter l'année suivante, et auront bientôt assez à revendre.
La formation sur « pfumvudza » est un programme complet touchant les techniques agricole et d'élevage mais également la gestion financière.

A titre indicatif, la production de Maïs sur une superficie de 624 m²

En suivant une technique culturale bien définie, 39mX16m ou 624m2 de parcelle permet l'autosuffisance alimentaire en maïs d'une ménage de 6 personnes, une réadaptation suivant le nombre de personnes par ménage est alors nécessaire. La technique est adaptable pour les autres spéculations telles le Riz, Sorgho, Mil, … également, son application permet d'augmenter la production pour les cultures maraichères.

Cette technique, accouplée à l'élevage (bovin, porcin, avicole) peut générer rapidement une source de revenue pour le ménage.

12. MISE EN OEUVRE : SITE NV FIEFERAMANGA

(53Ha dont zone d'habitation Ankohonana Miarina 20Ha pour 83 lots)

PHASE	PRODUITS ATTENDUS	RESPONSABLE
Aout 2024	Plan d'architecture et plan d'aménagement du site, 83 maisons d'habitation avec infrastructure de ferme 83 lotissements de 2 000m2 aménagés et cultivés avec 2 à 3 parcelles de culture de 624m2 chacune avec infrastructure de ferme 83 ménages installées, formées et ayant d'attestation d'occupation foncière Forages et irrigation assurés Coopérative agricole Fieferamanga créée et formée Electrification du site 1 système de gestion de déchet (économie circulaire) 1 école 1 centre de santé de base	SENVH SENVH, MINAE, PPC MPPSPF, MINAE, PPC, METFP, MDAT MEAH MPPSPF, MINAE, MICC MEH MEDD MEN MINSANP
Décembre 2024	Système de haies vives en place et reboisement pour la délimitation du site 1 stationnement de taxi-brousse 1 Voirie interne 3 hangar de marché 1 espace sportive 1 espace cultuelle et religieuse	MEDD MEN MINSAN MICC MJS MCC

Localisation

District: Arivonimamo
Commune urbaine : Arivonimamo
Fokotany: Fieferamanga

Coordonnées

X : 481092m
Y: 786453m

Points forts du site

Distance par rapport à la commune : 2Km
Au bord de la RN1
Surface totale titre vert: 20Ha 08a 01
Surface totale projet : 61Ha40a49Ca

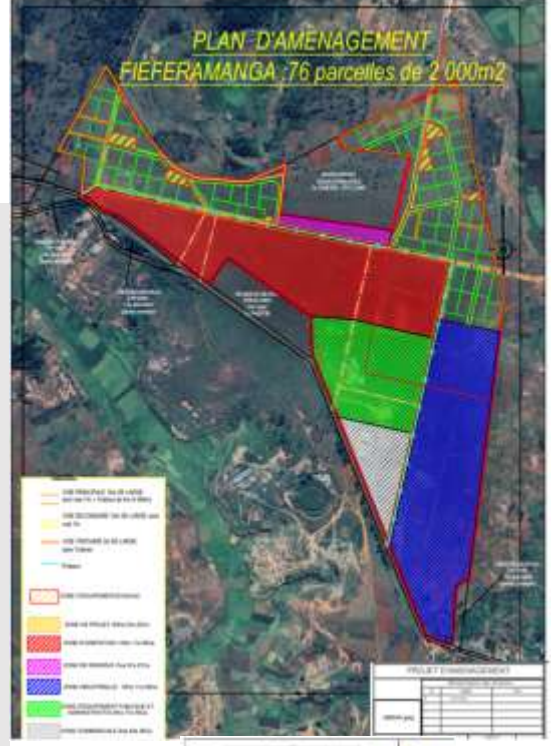

12.2. CARTOGRAPHIES DE LA NVR FIEFERAMANGA

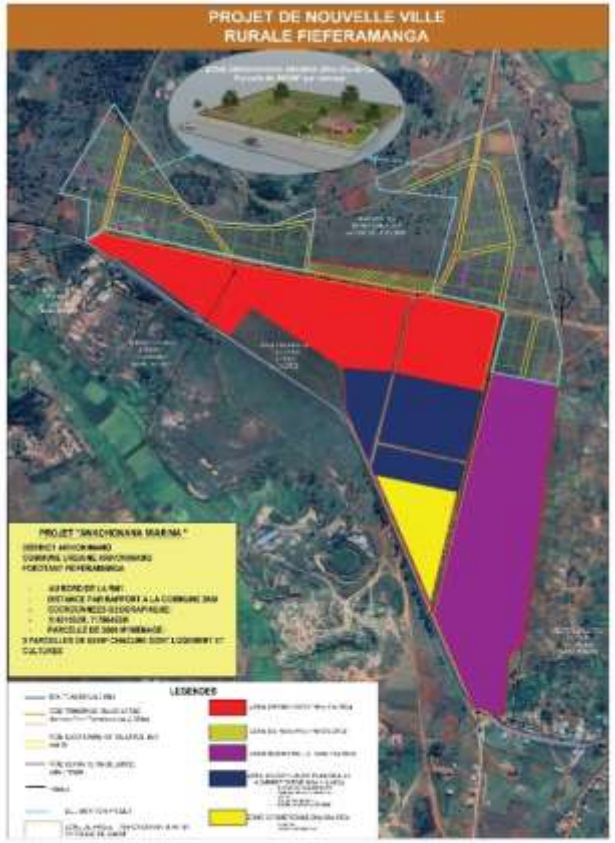

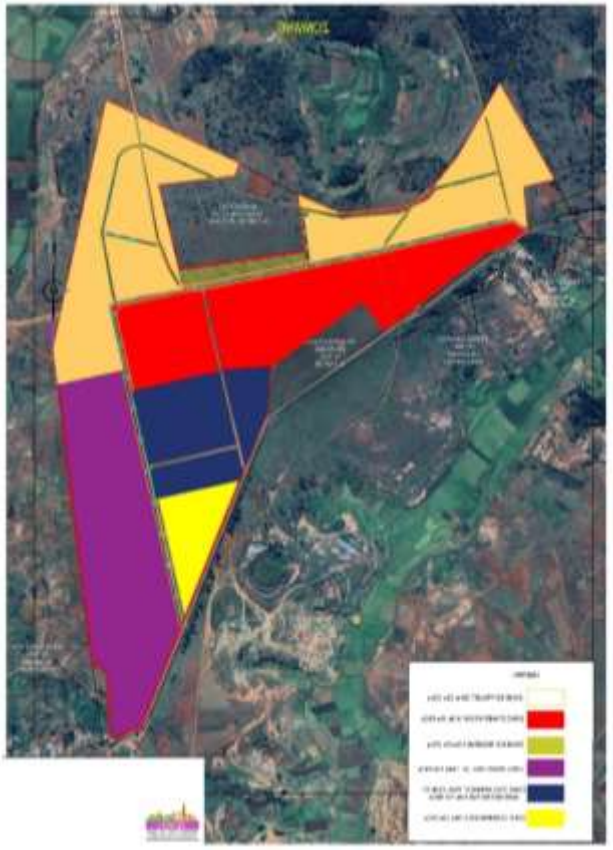

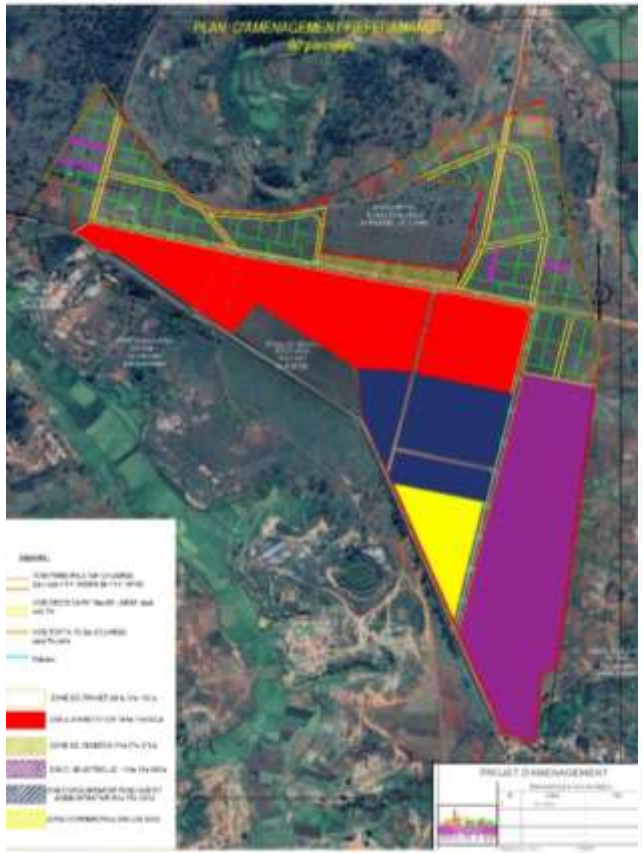

13. MISE EN OEUVRE : NVR MIARINA (320Ha pour 3000 lots dont 417 lots à installer en 2024)

PHASE	PRODUITS ATTENDUS	RESPONSABLE
Aout 2024	Plan d'architecture et plan d'aménagement du site, 83 maisons d'habitation avec infrastructure de ferme 500 lotissements de 1200 m2 aménagés et cultivés avec une parcelle de culture vivrière de 624m2 et 400 m² de culture maraichère chacune avec infrastructure de ferme 500 ménages installées, formées et ayant d'attestation d'occupation foncière Forages et irrigation assurés Coopérative agricole Miarina créée et formée Electrification du site 1 système de gestion de déchet (économie circulaire) 1 école 1 centre de santé de base 1 poste avancée	SENVH SENVH, MINAE, PPC MPPSPF, MINAE, PPC, METFP, MDAT MEAH MPPSPF, MINAE, MICC MEH MEDD MEN MINSANP MDG
Décembre 2024	Système de haies vives en place et reboisement pour la délimitation du site 1 stationnement de taxi-brousse 1 Voirie interne 3 hangar de marché 1 espace sportive 1 espace cultuelle et religieuse	MEDD MEN MINSAN MICC MJS MCC

Localisation
District: Arivonimamo
Commune urbaine : Imerintsiatosika
Fokotany: Miarina

Points forts du site
Surface totale projet : 378Ha 42A 80Ca.
15 Km au sud de la commune rurale d'Imeritsiatosika sise près des villages d'Ambatomainty, Morarano, Tsarahonenana et Malombony
Occupation du sol : 30% Eucalyptus, 70 % Terrain nu

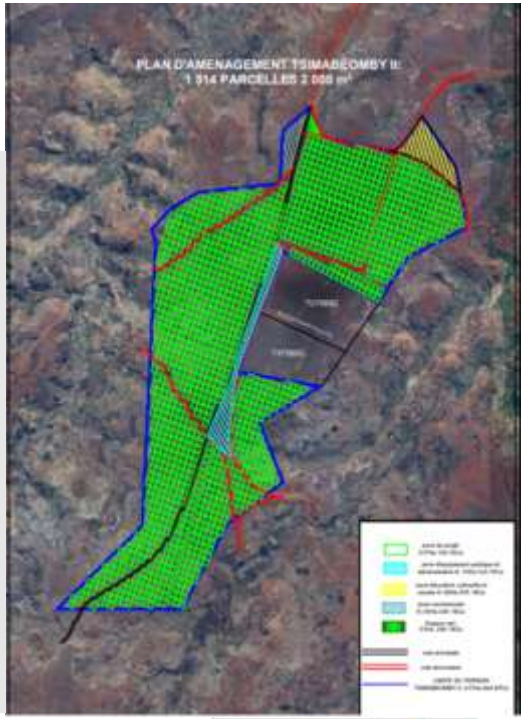

Tetikasa Ankohonana miarina
Site Miarina

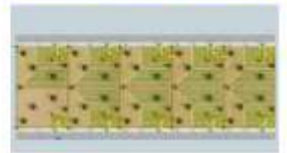

FOKONTANY MANOLOBONY, COMMUNE RURALE AMBOHIMANDRY,
DISTRICT ARIVONIMAMO, REGION ITASY
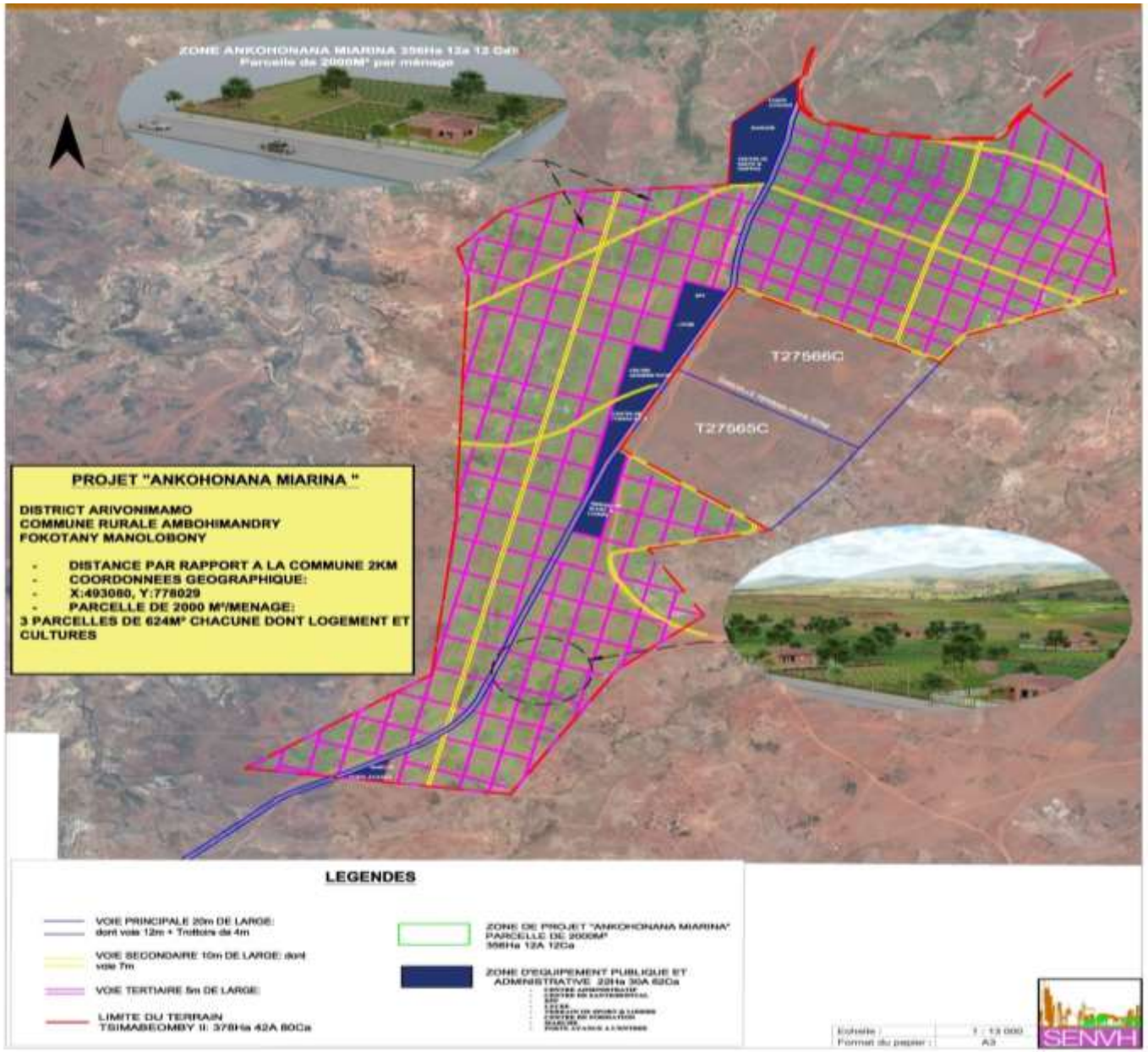
13.2. CARTOGRAPHIES DE LA NVR MIARINA